

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 6 juin 2016, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

M Turcotte souhaite la bienvenue à M. Richard Therrien, conseiller élu au siège # 6.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois  
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Bruno Simard  
Richard Therrien

Absent : Yves Lévesque  
Marc-Antoine Turcotte

### **Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016, ainsi que la séance extraordinaire du 31 mai 2016.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Adoption du règlement # 2016-283
7. Résolution autorisant les inspecteurs à émettre deux constats d'infractions.
8. Résolution modification classification premier répondant.
9. Rénovation local de la garderie.
10. Résolution travaux Rte du Mitan.
11. Résolution achat thermopompe.
12. Divers
  - 12.1 Demande de commandite le Chœur d'Érika.
  - 12.2 Demande de commandite Monarques Baseball Midget AAA.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur une proposition** de Anne Pichette , **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016 ainsi que la séance extraordinaire du 31 mai 2016.**

16-74

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 ainsi que la séance extraordinaire du 31 mai 2016.

## **3. Suites de ces séances**

### **4. Correspondance**

### **5. Adoption des dépenses**

16-75

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière. **Sur une proposition** de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de mai totalisant 53 796.61 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 83 430.50 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

### **6. Adoption du règlement # 2016-283**

**Attendu que** le conseil municipal a adopté lors de la séance du 4 avril 2016 un premier projet de règlement.

**Attendu qu'une** assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 mai 2016.

**Attendu qu'un** avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 2 mai 2016.

### **En conséquence**

**Sur une proposition** Bruno Simard, **Appuyée par** Sylvie DeBlois , **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

16-76

Que le présent règlement # 2016-283, modifiant le règlement de zonage 2005-197 visant à modifier les normes d'implantations relatives aux cafés-terrasses soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

#### **Article 2 : Objet du projet de règlement**

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin de modifier les normes d'implantations relatives aux

cafés-terrasses et de modifier l'empiètement de certains ouvrages dans la marge arrière.

**Article 3 : Modification au CHAPITRE V – LES USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES**

L'article 79, intitulé « Cafés-terrasses » est modifié par le remplacement du paragraphe n° 2, par le suivant :

*« 2° nonobstant les marges applicables inscrites au paragraphe n° 1 du présent article, une terrasse ne doit pas être implantée à une distance moindre de 10 mètres de tous bâtiments principaux résidentiels situés sur un terrain adjacent;»*

**Article 4 : Modification au CHAPITRE VII –L'UTILISATION DES COURS ET MARGES DE REcul**

L'article 116, intitulé « USAGES ET OUVRAGES PERMIS DANS LA COUR ET LA MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMALE » est modifié par le remplacement du paragraphe n° 1, par le suivant :

*« 1° les escaliers extérieurs, les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, les perrons, les balcons, les galeries, les porches et les terrasses sans être en deçà de 2 mètres des lignes de terrain; »*

**Article 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**7. Résolution autorisant les inspecteurs à émettre deux constats d'infractions.**

**Attendu que** le conseil municipal de Sainte-Famille a confirmé à la Commission de Protection du territoire agricole que la vente d'antiquité était autorisée pour les propriétés du 2716, et 2759 chemin Royal.

**Attendu que** les propriétaires devaient se conformer aux conditions énumérées à l'article 58 du règlement de zonage.

**Attendu que** l'article 58 stipule qu'aucun étalage extérieur n'est permis.

**Attendu que** les inspecteurs précéderons à l'émission d'avis de dérogation.

**En conséquence Il est proposé** par Sylvie DeBlois, **Appuyé par** Bruno Simard, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

d'autoriser les inspecteurs à émettre un constat d'infraction à l'échéance du délai tel qu'inscrit dans l'avis pour les propriétés portant les numéros de matricules suivant : # 7105-20-5590, 7105-74-6570.

## **8. Résolution modification classification premier répondant.**

**Attendu que** le 13 janvier 2015 le conseil municipal de Sainte-Famille autorisait l'implantation du service de premier répondant le type de service mis en place étant le PR DEA.

**Attendu que** le conseil municipal désire modifier le type de service.

16-78

**En conséquence sur une proposition** de Richard Therrien **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que le service de premier répondant soit dorénavant le PR-DEA, le PR-1.

*Le PR-DEA, le PR-1 répond aux urgences vitales. De plus, puisqu'il est qualifié pour intervenir en situation d'anaphylaxie, il est affecté sur les situations cliniques susceptibles d'impliquer une telle pathologie.*

*Le service de premier répondant agit sur les interventions suivantes :*

- ACR
- ANAPHYLAXIE.

## **9. Rénovation local de la garderie.**

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de la soumission des Habitations Huguette Inc.

16-79

**Attendu que** les travaux consistent à refaire un plafond suspendu au local de la garderie de l'école.

**En conséquence sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser les travaux pour un montant de 5 405 \$ (avant taxes) pour le grand local. Les travaux incluant le nouvel éclairage avec fluorescent T8, 1X4.

## **10. Résolution travaux Rte du Mitan.**

**Attendu que** le conseil municipal désire procéder à des travaux sur la Route du Mitan.

16-80

**Attendu que** les travaux consistent à l'amélioration de la chaussée (pavage), l'ajout d'élément de sécurité (lignage etc...) , drainage des fossés.

**En conséquence sur une proposition** de Richard Therrien, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la Directrice générale /secrétaire trésorière à procéder aux soumissions sur invitation.

## 11. Résolution achat thermopompe

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre concernant le remplacement d'une thermopompe.

16-81

**En conséquence sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter l'offre du Spécialiste Claude Giguère au montant de 2 300 \$ (taxes inclus).

## 12. Divers

16-82

### 12.1 Demande de commandite le Chœur d'Érika.

**Sur une proposition de** Bruno Simard , **appuyée par** Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 50 \$ à l'organisme.

16-83

### 12.2 Demande de commandite Monarques Baseball Midget AAA.

**Sur une proposition de** Richard Therrien, **appuyée par** Bruno Simard, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 100 \$.

## 13. Rapport des élus sur les divers comités

## 14. Période de questions

16-84

## 15. Levée ou ajournement de la séance

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8 :45.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.